



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation financière de l'université d'Angers

Question orale n° 262

Texte de la question

Mme Stella Dupont attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la situation financière de l'université d'Angers. Avec plus de 27 000 étudiants, un chiffre en hausse continue (+ 2 700 étudiants en 6 ans), l'université d'Angers est une actrice majeure de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'hémi-région est des Pays de la Loire. Elle se distingue notamment par l'excellence de ses formations, attestée par un taux de réussite en licence de 48,4 %, au-dessus de la moyenne nationale. L'université d'Angers était 1ère au niveau national sur la réussite en licence depuis 2012, elle est 2e aujourd'hui. Pourtant, cette université souffre d'une sous-dotation chronique qui menace aujourd'hui la qualité de ses enseignements et de sa recherche. Alors que des établissements comparables bénéficient de subventions pour charges de service public (SCSP) nettement supérieures, l'université d'Angers ne reçoit que 145,8 millions d'euros, soit plus de 24 millions d'euros de moins que l'université de Brest, voire plus de 40 millions d'euros de moins que l'université de Tours, pour un nombre d'étudiants similaire. Il est urgent de repenser le modèle des allocations de moyens. Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'établissement doit faire face à des charges croissantes non compensées. Voilà 3 années consécutives que l'université a un compte financier avec un résultat déficitaire, avec un budget prévisionnel 2025 voté en déficit de 8,6 millions d'euros. Malgré une gestion rigoureuse, attestée par le rectorat, avec une réduction de plus de 20 % des budgets de fonctionnement, l'université d'Angers suit une trajectoire insoutenable : sa trésorerie et son fonds de roulement se détériorent rapidement et la rigidité de sa masse salariale est déjà au-dessus du seuil d'alerte. Les universités publiques permettent l'accès à tous à un enseignement supérieur, avec des formations qui ne peuvent être trouvées ailleurs. Où se formeront les médecins, les avocats, les techniciens, si elles sont sous-financées ? Il n'est pas possible de laisser les universités françaises périr ! Mme la députée souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour garantir un financement équitable de l'université d'Angers, au moment où le nombre d'étudiants continue d'augmenter en parallèle d'un déficit qui ne cesse de se creuser. Et plus largement, elle souhaite connaître la position du Gouvernement sur la création d'un véritable modèle d'allocations de la subvention pour charges de service public des universités qui devra permettre un rééquilibrage durable des dotations en fonction de critères objectifs, *a minima* le nombre d'étudiants inscrits et le taux de réussite.

Données clés

Auteur : [Mme Stella Dupont](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 262

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche (MD)

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche (MD)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mars 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [18 mars 2025](#)